



ADIL / CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT

Construisez votre projet avec l'ADIL

Les ADIL / Agences Départementales d'Information sur le Logement, agréées par le ministère chargé du logement après avis de l'ANIL, réunissent l'Etat, les collectivités locales, les organismes d'intérêt général, les organismes de logements sociaux et du 1% logement, les établissements de crédit, les professionnels, les représentants des usagers.

Elles vous offrent un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement : construction, acquisition, amélioration, location, recherche d'un logement ou d'un terrain...

Elles disposent d'outils informatiques adaptés pour vous établir un diagnostic financier personnalisé

Consultez l'ADIL, un service gratuit ouvert à tous !

ADIL33
105, Avenue Emile Counord
33300 BORDEAUX
Tél. 05 57 10 09 10
Fax 05 56 69 12 24

Pour tout renseignement concernant le réseau des ADIL composez le 08 20 16 75 00 (0,12 € la minute au 01.05.07) ou Internet : www.anil.org

**ACHETER, CONSTRUIRE
UN LOGEMENT BIEN À VOUS ?**

Faites le tour de la question



ADIL / CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT

Posez-vous les bonnes questions...



- ▶Pouvons-nous devenir propriétaires avec ce que nous gagnons ?
- ▶Quelles en seront les conséquences sur notre budget ?
- ▶Quels prêts pouvons-nous obtenir ? Avons-nous droit à un prêt ou une aide de l'État, d'une collectivité locale ou du 1% logement ?
- ▶Comment nous y retrouver dans la diversité des formules de prêts ?
- ▶Comment les mensualités de nos prêts vont-elles évoluer dans le temps ?
- ▶Est-il raisonnable d'emprunter sur une très longue durée ? Peut-on modifier la durée en cours de remboursement ?
- ▶Construire ou acheter ? Du neuf ou de l'ancien ?
- ▶Comment concilier l'achat ou la revente d'un logement avec notre situation familiale et son évolution possible : mariage, union libre, pacs, divorce...
- ▶Mobilité professionnelle, perte d'emploi, retraite... quelles conséquences sur notre projet ?
- ▶Quels sont les frais annexes : frais liés à l'emprunt, frais de mutation, taxes et impôts locaux ?
- ▶Si le déménagement entraîne un éloignement du lieu de travail : quel sera le coût des transports, existe-t-il des transports en commun, faudra-t-il acheter une voiture ?
- ▶A quoi nous engage la signature d'un contrat : contrat de construction, promesse de vente, contrat de réservation, offre de prêt...?



Des conseils complets , objectifs et personnalisés pour vous aider à décider



À l'ADIL, les conseillers que vous rencontrerez sont des spécialistes du droit et du financement du logement.

- ▶Ils établiront avec vous un diagnostic personnalisé de votre projet conforme à votre situation et à son évolution prévisible : étude de financement, information sur les différentes formules de prêts, aspects juridiques...
- ▶Ils réaliseront différentes simulations financières pour la construction ou l'achat d'un logement neuf ou ancien...
- ▶Ils dresseront avec vous la liste des questions à poser aux établissements prêteurs
- ▶Ils vous conseilleront sur :
 - les démarches à effectuer pour acheter ou faire construire, les critères de choix d'un terrain,
 - les contrats proposés par les professionnels : constructeurs, agents immobiliers, notaires, architectes...
 - les impôts, taxes et assurances liés au logement,
 - les règles applicables au lotissement ou à la copropriété...

Prenez rendez-vous avec votre ADIL et venez, munis des renseignements nécessaires à l'établissement de votre étude de financement :

Situation de famille, salaires, prestations familiales, avis d'imposition ou de non imposition des deux dernières années...

Fonds disponibles : économies, prêt 1% logement, plan et livret épargne logement avec date de souscription et montant des intérêts acquis...

